

HQE

La Haute Qualité

Environnementale (HQE) est une démarche volontaire visant à réduire les divers impacts du bâtiment sur l'environnement, tout en améliorant la qualité de vie de ses usagers. Les critères d'évaluation de

la Qualité Environnementale

du Bâtiment (QEB) repose sur 14 cibles. D'après l'association HQE, cette démarche est « un outil permettant d'appliquer le concept de développement durable au bâtiment ». Il conviendra cependant de noter que l'aspect social du développement durable n'est que faiblement pris en compte dans cette démarche. Il est en revanche communément admis que pour atteindre ses objectifs, cette démarche doit être intégrée par tous les acteurs du projet, de la définition du programme à l'utilisation (et idéalement jusqu'à la déconstruction).

Depuis 2005, cette démarche peut être certifiée,
la

marque NF HQE®

étant désormais une marque de certification, propriété d'AFNOR (Association Française de Normalisation), dont le droit

d'usage est conditionné par la satisfaction de la norme « NF Bâtiment tertiaire – démarche HQE ».

La

marque HQE® est quand à elle propriété de l'Association HQE.

Dans cette norme, il apparaît que l'aspect fondamental de cette démarche est l'organisation du projet. Pour être labellisé HQE®, il faut donc :

- respecter
le référentiel du Système de Management d'Opération (SMO)

- respecter
le référentiel de
la
Qualité Environnemental du Bâtiment (QEB)

En outre, le respect de ces référentiels doit être validé par des audits (réalisé par Certivéa, filiale appartenant à 100% au CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) à l'issue des 3 étapes stratégiques du processus de construction :

- programmation

- conception

- construction

L'affichage d'une démarche de Haute Qualité Environnementale est donc soumis à une procédure rigoureuse, puis à un droit d'usage et à l'acceptation des règles de la marque NF. De nombreux maîtres d'ouvrage emploient ces termes de façon abusive.

Positionnement des maîtres d'ouvrages

Les maîtres d'ouvrages ne souhaitent pas forcément aboutir à la certification HQE ®. Les performances environnementales du bâtiment conçu avec notre participation pourront largement égaler celles d'un bâtiment réalisé selon une démarche HQE®, mais l'obtention de la certification suppose la préparation de 3 audits (dont une réflexion en amont en phase de programmation), ainsi qu'une rigueur accrue au niveau du Système de Management d'Opération.

Si le Maître d'Ouvrage souhaite absolument obtenir la certification, Internat Energy Solutions peut se charger des relations avec Certivéa et de l'accompagnement jusqu'à la certification. En tout état de cause, avec ou sans certification, il est en revanche possible de s'inspirer des référentiels techniques (14 cibles) et organisationnels (mise en place du SMO) afin d'atteindre de bonnes performances énergétiques, environnementales et sanitaires, tout en créant une concertation et une synergie efficace entre les différents partenaires.